



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 16 avril 2024

Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

À la suite des épisodes de crue qui ont touché le département les 29, 30, 31 mars et le 1er avril derniers, une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été mise en place et une commission interministérielle s'est réunie le mercredi 10 avril dernier.

Par [arrêté du 10 avril, publié au journal officiel](#) ce jour, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu dans 48 communes du département (cf. carte ci-dessous).

Les particuliers ont 30 jours à compter de la publication au journal officiel pour contacter leur assurance.

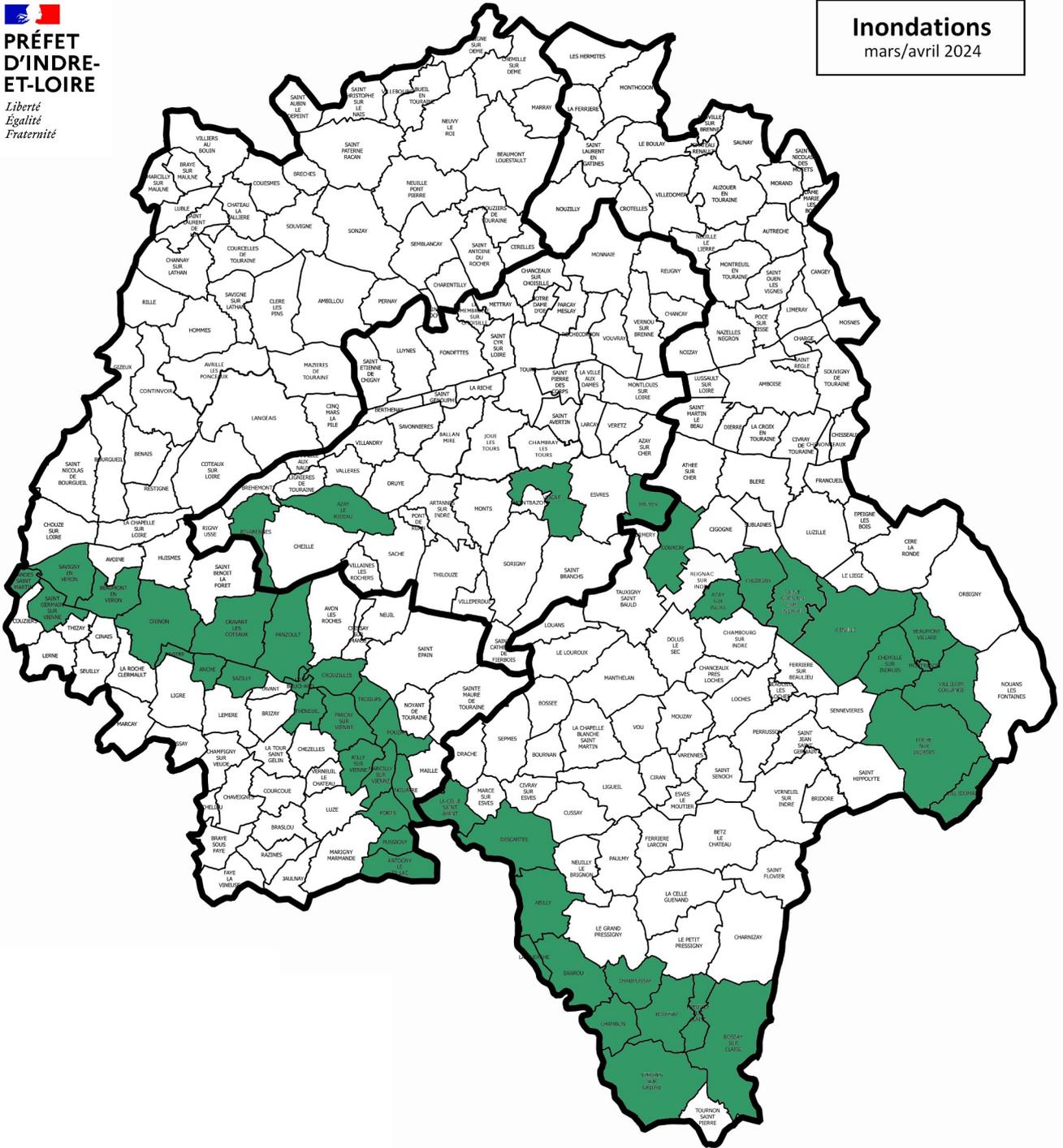
Par ailleurs, afin de traiter, dans de courts délais, d'éventuelles demandes communales de reconnaissance qui n'auraient pas encore été déposées, **une nouvelle commission en procédure accélérée sera organisée le 26 avril prochain. Les dossiers sont à déposer en préfecture pour le 22 avril au plus tard.**

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

1/2

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9



Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr